

# Barème des honoraires de gestion de copropriétés

• Barème mis à jour le 08/06/2026

• Durée des mandats : 18 à 36 mois

• Tous montants exprimés en TTC

## DURÉE DES MANDATS

De 18 à 36 mois, soit 12 mois d'exercice comptable + 6 mois nécessaires à la convocation de l'assemblée générale.

## RÉSILIATION

Pour motif légitime ou grave, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

## 01 Forfait de gestion courante d'une copropriété

Jusqu'à 13 lots principaux **5 000,00 €** TTC

Au-delà de 13 lots principaux  
(prix par lot) **240,00 €** TTC

### PRESTATIONS INCLUSES

- L'ensemble des dispositions fixées par l'article 18 de la loi du 10 juillet 1965, et notamment :
- Établir le budget prévisionnel, les comptes du syndicat et leurs annexes, et les soumettre au vote de l'assemblée générale.
- Tenir, pour chaque syndicat, une comptabilité séparée faisant apparaître la position de chaque copropriétaire à l'égard du syndicat.
- Assurer l'exécution du règlement de copropriété et des délibérations de l'assemblée générale ; administrer l'immeuble, pourvoir à sa conservation, sa garde et son entretien
- En cas d'urgence, faire procéder aux travaux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble ; établir et mettre à jour le carnet d'entretien.
- Représenter le syndicat dans tous les actes civils et en justice, ainsi que pour la publication des actes de copropriété et leurs modifications.

Frais d'affranchissement et acheminement des courriers **Frais réels**

Compte bancaire séparé - ouverture et tenue de compte **Frais bancaires réels**

## 02 Recouvrement des impayés

À la charge du débiteur

Première relance **Gratuite**

Mise en demeure (LR + AR) **75,00 € TTC**

Relance après mise en demeure (facultative) **90,00 € TTC**

Conclusion d'un protocole d'accord **150,00€ TTC**

Inscription d'hypothèque légale **252,00€ TTC**

Frais de mainlevée d'hypothèque **252,00€ TTC**

Constitution et remise du dossier à l'avocat ou l'huissier - assignation **300,00€ TTC**

## 03 Frais de mutation

À la charge du vendeur - transmission des éléments nécessaires à l'établissement de :

Pré-état daté **360,00 € TTC**

Promesse de vente - état daté - acte authentique **380,00 € TTC**

Opposition sur vente **150,00€ TTC**